



Achat maison avec vices caches

Par **diega31_old**, le **04/10/2007** à **08:15**

Notre expert a rendu son rapport suite à l'achat d'une maison (juin 07) avec vices caches pour un règlement amiable (vendeur +agence)conciliation entre parties pour dédommagement. Nous vivons à 4 ds 2 pièces car inutilisables (2 enfants) Le vendeur connaissait les malfaçons, pas de factures pour les travaux de - de 10 ans, pas d'assainissement pourtant notée ds le compromis, etc...ns sommes en mauvaise santé morale, nos enfants aussi, procédure très couteuse (5400 euros expert).rnLa maison a été surrestimée 77 000.00 euros de plus que son vrai prix, 40 000.00 de travaux pour remise en état (rapport expert) demandé par expert aux parties.rnBien que ce soit une procédure amiable, ns devons ns défendre et il faut chiffrer les préjudices (directs, indirects).rnComment chiffrer des préjudices ds une telle situation sans faire capoter la conciliation?